

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

82.120

Objet

Admission en non valeur de
produits irrécouvrables
(Budget Principal)

DATE DE CONVOCATION

22 JUILLET 1982

DATE D'AFFICHAGE

22 JUILLET 1982

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 19

Nombre de votants 22

Pour

Contre

UNANIMITE

REQUA A LA SUBS-PRINCIPAL
ROCHEFORT, LE
- 4. AOÛT 1982
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt deux
le trente juillet à 20 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS - FABER - Melle FOCHE - MM. BOUTET -
BOUCHET - BUJARD - DUFOUR - PAPEAU - TETARD - NAULIN - MAURELLET
BOISARD - BOULAN - BROTREAU - BERLAND - DUFEIL - PELLETIER - TAP
Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. LACHAUD par M. LIS
GUICHAOUA par M. PAPEAU
POUMAILLOUX par M. TETARD

Absents : MM. MONTRON - CABAL - COLLE - VIAUD - POUGET

Monsieur PELLETIER a été élu Secrétaire.

Monsieur le Trésorier-Principal de ROYAN a dressé un état
des produits communaux non recouverts, et donné la justification
de leur irrécouvrabilité. Il demande en conséquence l'admission
en non-valeur de ces produits non recouverts dont le montant
s'élève à 3 127,00 F (TROIS MILLE CENT VINGT SEPT FRANCS)

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E :

. d'admettre en non valeur les produits figurant sur l'état dressé
par M. le Trésorier-Principal de ROYAN se décomposant comme suit :

. antérieurs à 1979	2 827,00 F
. Exercice 1979	180,00 F
. Exercice 1980	60,00 F
. Exercice 1981	60,00 F

3 127,00 F

. d'imputer la dépense correspondante au chapitre 970 article 8285
du budget 1982.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre LIS